

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITE

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Décembre

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'ancienne Chambre qui, parfois, avait le sentiment des nécessités du moment, avait montré quelque velléité de s'occuper de la question agricole; elle avait même été saisie d'une proposition de loi tendant à développer et à propager l'enseignement de l'agriculture. Mais, comme beaucoup d'autres projets utiles, celui-ci resta enfoui dans les cartons. Comme il arriva trop souvent, les passions et les discussions politiques primèrent toutes les autres préoccupations et la Chambre oublia la question agricole.

En sera-t-il de même avec l'assemblée actuelle ?

Laissera-t-elle de côté cette question qui a fait partie de son programme électoral ?

Il faut espérer qu'elle tiendra sa promesse et qu'elle s'occupera d'améliorer le sort de la classe agricole.

Et puisque nous avons parlé de la proposition tendant à développer l'enseignement agricole et de le mettre à la portée de tous, disons qu'à l'heure actuelle, pour cultiver la terre et pour augmenter ses produits, il ne suffit pas seulement de savoir conduire les troupeaux au pâturage, de tenir une charrue, de tracer convenablement un sillon, de savoir piocher, semer, etc.; il faut être initié aux choses nouvelles, posséder une instruction spéciale, être apte à remplacer la routine par les méthodes scientifiques; en un mot, il faut avoir reçu une forte instruction professionnelle.

Il y aura toujours une différence énorme entre le cultivateur instruit, au courant des découvertes et des progrès scientifiques et le cultivateur qui n'a d'autre guide que les vieilles méthodes, l'éternelle routine. Le premier saura tirer des profits là où l'autre se ruinerait infailliblement. Ce n'est pas dans nos lycées et dans nos collèges que le fils du cultivateur trouvera à acquérir les connais-

sances dont il a besoin. L'instruction qu'il reçoit dans cet établissement, au contraire, n'a le plus souvent pour résultat que de lui faire prendre en dégoût la profession si noble et si utile du laboureur.

Ses études achevées, le jeune paysan refuse le plus souvent de demeurer au village. L'éducation qu'il a reçue, allant à l'encontre du but proposé, il quitte les champs pour aller dans les villes augmenter l'encombrement des carrières dites libérales, pour se faire employé, fonctionnaires, etc. Et souvent il tourne mal, il devient un être inutile, un déclassé, à charge à sa famille et à la société.

Il n'est pas douteux que c'est là une des causes de l'émigration croissante de la population des campagnes vers les villes, émigration qui se produit au détriment de la production nationale et prive l'agriculture de la partie la plus saine et la plus intelligente de sa population.

Les conséquences sociales qui résultent de cet état de choses sont fort graves et il y a pour le pays un intérêt vital à mettre un terme à cet état de choses qui constitue un véritable péril social.

Le remède ? dira-t-on.

C'est de donner à tous les cultivateurs l'instruction professionnelle et pratique nécessaire, et surtout de la leur donner non plus à la ville, mais à la campagne, chez eux.

Nous avons, objectera-t-on, des fermes-écoles, des écoles d'agriculture.

Sans doute. Mais est-ce que le petit cultivateur a le moyen d'envoyer ses enfants dans ces écoles ? Est-ce que ses modestes ressources lui permettent de faire des sacrifices aussi énormes ?

Non. Ce qu'il faut, c'est instituer pour l'enfant pauvre de la campagne, pour ce fils du petit fermier, du petit cultivateur, un système d'éducation professionnelle et pratique à bon marché, et gratuite si c'est possible; c'est surtout s'efforcer de lui inculquer l'amour de la vie des champs, en hono-

rant sa profession, en diminuant les lourdes charges qui pèsent sur l'agriculteur.

Le jour où le cultivateur aura acquis la certitude que la vie est plus facile, plus productive et plus heureuse à la campagne qu'à la ville, il sera peu disposé à quitter les champs pour la ville, et l'on verra s'arrêter cette émigration qui porte toute une génération de robustes paysans vers les grands centres où ils vont s'éteindre dans la corruption et la misère.

**

INFORMATIONS

Condamnations

Paris, le 18 décembre.

Le tribunal correctionnel a condamné mardi, pour outrage par lettre envers le procureur général M. de Beaupaire, par défaut : MM. Vergoin, ancien député, à 8 mois de prison; Baillères, ancien fonctionnaire de la commune, à six mois de prison; Jammes, avocat au barreau de la Flèche, ancien magistrat, à un an de prison, et contrairement M. Lavauzelle, imprimeur, à un mois de prison et M. Borrel, négociant, à 15 jours de la même peine.

Le Comité national à Jersey

Tous les membres du Comité national se rendront à Jersey le 1^{er} janvier, pour offrir un banquet au général Boulanger.

La maladie de Rochefort

La Bataille annonce que M. Rochefort aurait été frappé d'une attaque de paralysie.

L'évêché de Saint-Dié

M. l'abbé Sonnois curé à Auxonne, nommé, en conseil des ministres, évêque de St-Dié, vient de refuser sa nomination.

Les officiers retraités

M. Letellier va déposer une nouvelle proposition tendant à l'unification des pouvoirs des officiers et sous-officiers retraités avant la loi de 1859.

Commission de l'armée

Le baron Reille, député du Tarn, a été nommé rapporteur du projet d'organisation de la cavalerie.

— Vraiment ?...

— Et puis, vous irez tranquillement faire dodine sur vos deux oreilles...

— C'est tout ?...

— Et demain matin on vous promet d'obtenir de M. de Créqui, pour vous et pour la garnison, des conditions honorables...

Le Lorrain n'avait pas achevé, que herr Schütz s'élançait sur lui avec un ricanement sauvage.

Bonaventure le reçut sur son fer :

— Mes compliments ! prononça-t-il. Voilà ce qui s'appelle répondre. Colonel, vous êtes un brave !

Tous deux étaient à peu près de la même force. Tous deux, aussi adroits qu'intrépides et aussi experts que prudents. Mais le gouverneur était gros et lourd. Maître Bonlarron, au contraire, maigre et grand, ressemblait à un serpent démesuré, tant son bras prolongeait son corps, et tant sa flamberge agile s'agitait comme un triple dard. Or, tout en restant sur le défensif pour étudier le jeu de son adversaire, dont il suivait des yeux tous les mouvements avec une infatigable présence d'esprit, tout en parant et ripostant avec calme, mais ne se livrant pas encore, l'ex-tavernier de la rue du Pas-de-la-Mule bavardait comme une pie-borgne.

— Sarpédiabile ! vous êtes un habile escrimeur... Mais c'est égal : je ne vous en démontrerai pas moins le fameux coup du gigot... Un coup dont M. de la Ferté se servit dans son duel avec M. de Rouville, qui était cependant un homme rude et haut la main... Mon ancien colonel était venu manger un gigot dans mon établisse-

Un assassinat

M. Roux, chef de bureau pour les affaires départementales à la préfecture de la Seine, vient d'être assassiné par son ancien secrétaire M. Rogada.

Un manifeste de Boulanger

Les journaux boulangistes publient le manifeste suivant :

« Chers concitoyens et électeurs,

» La majorité parlementaire, au mépris de l'arithmétique et de la légalité, vient de valider l'élection d'un candidat qui ne représente qu'une minorité, mais qui est le candidat officiel et le représentant du parlementarisme.

» En inscrivant mon nom sur vos bulletins, vous aviez entendu protester contre l'iniquité de la condamnation prononcée par le Sénat, transformé en un tribunal politique d'exception, pour me punir du crime d'avoir été élu à Paris, le 27 janvier, par plus de 240,000 suffrages.

» Vous avez voulu en même temps affirmer votre volonté de réformer le régime parlementaire et ses abus, et d'accomplir une reconstitution démocratique et sociale dont je suis le représentant et le soldat.

» Ni votre protestation ni votre vœu n'ont été écoutés. La souveraineté du suffrage universel est reniée et outragée; elle a cessé d'exister aussi bien en principe qu'en fait, après l'acte effronté par lequel la majorité parlementaire a validé l'élection d'un candidat qui ne devait même pas être proclamé.

» En portant cette atteinte à la souveraineté populaire, les parlementaires ont eux-mêmes renié leur propre légitimité; ils ne représentent plus que leur bon plaisir et non la volonté nationale.

» Je ne puis aujourd'hui que protester devant vous et en votre nom contre cette violation flagrante du principe républicain. Mais le jour viendra où vous voudrez, en mettant fin au parlementarisme, qui affaiblit et mine la France, et en constituant une République vraiment démocratique, rendre au peuple ses droits souverains.

Général BOULANGER.

Incident anglo-portugais

On fait grand bruit en ce moment à Londres au sujet de deux drapeaux anglais qui auraient été pris par les portugais dans une rencontre avec les indigènes de la cote africaine. La *Pall Mall Gazette* va jusqu'à dire que cet incident est de nature à créer un *casus belli*.

ment le matin même de cette rencontre... Vous saisissez le rapprochement ?... M. de Rouville fut blessé... Moi, je vais sûrement vous tuer...

— *Lumpen Hound* ! grinça l'Allemand, qui était devenu cramoisi.

— Vous vous fâchez ?... Donc, vous avez tort. Ah ! bien envoyé, ce coup droit !... Seulement, ce ne sont pas mes côtes qu'il a labourées, — mais mes cordes !

Le gouverneur soufflait comme un buffle. Bonaventure continua :

— Ah ! voici que vous commencez à vous fatiguer... Les inconvénients de la pause... Hélas ! ce n'est pas ce qui me gêne...

L'autre fit un pas en arrière.

Il fit un pas en avant. Pendant qu'il marchait, le colonel dégagea pour l'arrêter. Maître Bonlarron para prime, lia tierce et se fendit.

— Voilà le coup du gigot, dit-il.

Herr Schütz ne répondit point. Il tomba à la renverse sur le carreau en crachant une gorgée de sang.

Son adversaire était resté en garde de peur de surprise.

Mais le gouverneur ne se releva pas.

Un instant, il s'agitait convulsivement, se brisant les ongles et se meurtrissant la nuque contre le dur granit des dalles. Puis, il rendit le dernier soupir. La rapière de Bonaventure lui avait traversé la gorge.

Le vétérinaire de Rocroy se découvrit :

— Dieu me donne une pareille mort ! prononça-t-il gravement.

Puis, il se pencha sur le corps et retira le troussseau de clés de la poche de l'Allemand. Puis en-

124 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XIX

— Par exemple, je n'ai pas le loisir de vous apprendre par suite de quelles circonstances il est tombé entre nos mains. Voici qu'il est onze heures un quart. Je n'ai plus que quarante-cinq minutes pour terminer mes petites affaires... Et, tenez, c'est comme cette attaque — vous vous rappelez cette attaque dont je vous ai parlé, que M. de Lorraine doit tenter, conjointement avec une sortie de la garnison, histoire de délivrer la place... Rien de plus exact, de plus réel, de plus certain...

— Oh !...

— Seulement, quand le duc arrivera, après-demain, devant Fribourg...

— Eh bien ?...

— Eh bien ! nous aurons pris Fribourg depuis la veille.

Le colonel se mit à rire.

— La plaisanterie est bonne, dit-il.

Il avait peu à peu recouvré tout son sang-

froid.

— Oui, répondit l'ex-tavernier, elle me paraît telle, du moins, puisque c'est moi qui la fais...

— En attendant, gronda l'Allemand entre ses dents, je vais appeler, mon bel ami, et vous faire jeter dans un cul-de-fosse, d'où vous ne sortirez que pour marcher à la potence.

Mais l'autre, lui portant brusquement la pointe de sa rapière à la gorge :

— Si vous essayez de crier, je vous saigne comme un poulet !

— Il ajouta, tandis que herr Schütz pâlisait et restait muet :

— D'ailleurs, les verrous sont solides et la porte me paraît à l'épreuve du canon... Avant qu'on ne l'ait enfoncée, j'aurai eu dix fois le temps de vous expédier... Dégagez donc : je vous répète que je ne voudrais avoir aucun avantage sur vous.

Le gouverneur lança autour de lui un regard fauve et rapide. La porte de la salle était aussi soigneusement fermée que maître Bonlarron venait de la déclarer. En outre, ce dernier avait eu la précaution de se placer entre son adversaire et les fenêtres.

Herr Schütz tira donc son épée.

— A la bonne heure ! reprit l'ex-cabaretier du *Maure-qui-trompe*. Avant de commencer, un mot encore, pourtant. C'est une proposition que j'ai à vous adresser...

— Voyons la proposition, fit l'Allemand, en appuyant sur son interlocuteur des yeux furieux et marbrés de sang.

— Vous allez me remettre les clés que vous avez là, dans votre poche...

« Nous n'avons qu'un mot à dire à lord Salisbury, ajoute la *Pall Mall* : il ne faut pas qu'il hésite un seul instant à prendre une décision afin d'arrêter à temps dans son équipage le major Serpa-Pinto. Peut-être sera-t-il obligé de donner l'ordre à l'escadre de la Manche de se rendre en vue de Lisbonne, en attendant que le gouvernement portugais ait donné entière satisfaction à l'Angleterre.

» Nous ne pouvons pas tolérer que notre consul, M. Johnston, soit joué de la sorte, et que des tribus africaines, avec lesquelles nous avons des traités, subissent les mauvais traitements d'un major portugais. »

Le *Globe* insiste sur ce qu'il appelle la perfidie des portugais qui, dit-il, après avoir parlé à M. Johnston de leur amour de la paix, se sont conduits de la sorte.

» Le Portugal compte beaucoup sur sa faiblesse pour ne pas être traité comme il le mérite par l'Angleterre dont la patience, cependant, pourrait avoir des bornes. »

Lord Salisbury attend la confirmation officielle de la nouvelle, afin de prendre une décision. Sans aucun doute, il demandera des explications catégoriques au cabinet de Lisbonne ; dans le cas d'un refus d'explications, lord Salisbury donnera l'ordre au ministre anglais à Lisbonne de quitter cette ville.

Les journaux de Lisbonne expriment tout leur étonnement de voir dénaturer les actes du major Serpa-Pinto, actes qu'on connaissait déjà. Ils trouvent étrange que les faits racontés maintenant n'aient pas été signalés au Portugal, il y a un mois, quand furent reçues les nouvelles détaillées de ces événements.

Le gouvernement portugais est résolu, paraît-il, à maintenir énergiquement ses prétentions sur le Nyassaland contre l'Angleterre, quelque menaçante que puisse être l'attitude de celle-ci.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Notariat

Par décret du 7 décembre courant, M. Edouard Julhia a été nommé notaire à Montcuq en remplacement de M. Lafon, démissionnaire en sa faveur.

Médecin militaire

M. le docteur Duc, médecin major de 2^e classe au 7^e de ligne, est nommé à Saintes (Charente-Inférieure), au 6^e de ligne.

Avis aux viticulteurs

On lit dans le *Matin* : « Une importante nouvelle pour les viticulteurs vient de parvenir au ministère de l'agriculture. L'administrateur des propriétés du comte Andrassy, en Hongrie, aurait découvert un cépage indigène absolument rebelle au phylloxéra. Dès que les détails lui seront parvenus, le ministre enverra un inspecteur d'agriculture pour examiner cette découverte. »

Les convocations militaires en 1890

L'*Echo de Paris* dit que le ministre de la guerre a décidé que les réservistes de la classe

de 1881 seront seuls convoqués en 1890. L'appel des réservistes de l'infanterie aura lieu pour les manœuvres le 25 août.

L'appel de ceux de la cavalerie aura lieu en deux séries du 17 mars au 31 avril et du 14 avril au 15 mai.

Les hommes à la disposition de la classe de 1886 accompliront une période d'instruction de sept semaines dont la date est encore à fixer.

Une même période sera imposée aux soutiens de famille de la classe de 1887, du 8 avril au 25 mai.

Il n'y aura pas de convocation de l'armée territoriale en 1890, les crédits disponibles seront reportés à l'instruction des non exercés.

par les bureaux de poste subissent parfois des retards qu'il importe de prévenir, a décidé pour abréger les délais, que les demandes de remboursement pourraient désormais être transmises par les déposants aux directeurs des postes du département qu'ils habitent, lequel serait chargé de tenir les comptes courants et d'autoriser les remboursements par délégation du directeur de la caisse nationale d'épargne.

Un décret autorise en conséquence, le ministre du commerce et de l'industrie à faire tenir, dans les départements qu'il désignera pour être érigés en succursales de la caisse nationale d'épargne, les comptes courants des déposants de cette caisse.

Les dettes dans les successions

On sait que le ministre des finances avait déposé à la chambre un projet de loi ayant pour objet de déduire les dettes dans le calcul des droits de succession. Ce dégrèvement doit faire perdre 25 millions au Trésor. Pour compenser cette perte, le ministre des finances propose :

1^o Délever les droits d'enregistrement des donations entre vifs et les droits de mutation par décès en ligne collatérale et entre personnes non parentes. Ces droits seraient les suivants en principal :

Entre frères et sœurs, oncles, et tantes, neveux et nièces, 7 fr. 50 0/0. Entre grands oncles, grand-tantes, petits-neveux, petites-nièces, cousins germains 8 fr. 0/0.

Entre parents au-delà du quatrième et jusqu'au dixième degré, 9 fr. 0/0. Entre parents au-delà du dixième et jusqu'au douzième degré, 9 fr. 50 0/0. Entre personnes non parentes, 10 fr. 0/0. Ces droits seront sujets aux décimes ;

2^e Le ministre propose d'élever de 3 à 6 0/0 la taxe établie sur les loys payés aux créanciers et porteurs d'obligations, effets publics et tous les autres titres d'emprunt ;

3^e Enfin, le ministre propose d'étendre à l'Algérie les lois et tarifs qui régissent en France la perception des droits de succession et les tarifs établis sur les mutations entre vifs à titre gracieux.

Les sépultures

La première chambre de la cour de Toulouse a rendu un arrêt fort intéressant sur une question bien délicate.

Qui doit régler le mode et le lieu de la sépulture lorsque le défunt n'a exprimé aucune volonté à cet égard ? La veuve a-t-elle un droit absolu sur la dépouille mortelle de son mari, à l'encontre du père ou de la mère de ce dernier ?

La cour, se conformant d'ailleurs à une jurisprudence établie depuis longtemps, a proclamé le droit exclusif du conjoint survivant. Elle a décidé, en outre, que la renonciation à ce droit devait résulter de faits non équivoques ; par suite, la veuve qui aurait consenti provisoirement à une inhumation dans un lieu déterminé pourrait modifier la sépulture de son mari défunt même contre le gré de ses beaux parents.

La législation sur les faillites et l'électorat

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets, au sujet de la révision des listes

— *Fater...*

— *Faterland...*

Le soldat releva sa hallebarde.

— *Sacrament !* demanda brusquement le prétendu officier de ronde, qui est-ce qui t'a placé là, *landsmann* ?

— C'est l'anspessade, mon officier.

— Eh bien ! l'anspessade est un imbécile...

C'est dans le milieu de l'escalier que j'avais donné ordre de poser une sentinelle... Tu vas me faire le plaisir d'y descendre achever ta faction tout de suite.

— Oui, mon officier.

Le soldat obéit sans répliquer, et l'ancien cabaretier passa.

La nuit était profonde ; la pluie tombait par torrents ; le vent soufflait en foudre, comme disent les marins. Dans la baraque en bois qui leur servait de corps de garde, l'enseigne et ses vingt hommes dormaient à poings fermés, étendus sur le lit de camp. Dans sa guérite, contre le parapet, le guetteur sommeillait pareillement. Toutefois, au bruit des pas du survenant, il allongea le cou hors de sa logette.

Mais en reconnaissant le chapeau, le panache et le manteau du gouverneur, il laissa sans défiance le faux herr Schütz s'avancer.

— *Fater*, prononça ce dernier.

L'Allemand se pencha :

— *Faterland...*

La dernière syllabe du mot était à peine sortie de sa bouche, que les deux mains de Bonaventure s'abatirent sur le pauvre diable... L'une d'elles le happa à la gorge et l'empêcha de pousser un cri... L'autre le saisit à la ceinture, l'arracha de

l'ennemi se portait sur ce point réputé impenetrable et que l'on n'eut pu aborder sans passer, d'abord, sous le feu de toute l'artillerie de la place.

Il y avait cependant sur cette plate-forme « six gros canons montés sur pivot, qui se pouvaient tourner du côté de la ville, si, celle-ci une fois prise, le château continuait à tenir. »

Il y avait aussi, dans une guérite de pierre, un guetteur ou vigie, dont la vue planait sur tout le pays environnant.

Herr Schütz y avait aussi établi un poste de vingt hommes, commandé par un enseigne et chargé de lui rendre compte de tous les mouvements des Français.

Vous avez vu, en outre, qu'il se faisait apporter, chaque soir, les clés des portes qui ouvraient sur la rampe conduisant à la ville et celle de la grille qui fermait l'escalier aboutissant au sommet de la tour.

A l'endroit où cet escalier débouchait sur la plate-forme, une sentinelle se promenait. En entendant quelqu'un monter :

— *Werda ?* cria-t-elle en s'arrêtant et en croisant la hallebarde.

M. Bonaventure Bonlarron parlait allemand, pour avoir guerroyé en Alsace, comme herr Schütz parlait français, pour avoir guerroyé en Lorraine.

— Ronde d'officier, répondit-il avec aplomb dans la langue, pleine d'harmonie, usité du Rhin à l'Oder et de la Moselle au Danube.

Sa figure disparaissait entre les bords de son chapeau et le collet de son manteau. Il s'approcha de la sentinelle et échangea le mot avec elle :

Orphéon de Cahors

Les membres de la société orphéonique de Cahors se sont réunis mardi soir, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Après avoir été unanimes sur la nécessité qu'il y avait de réorganiser l'Orphéon sur des bases nouvelles et solides, afin d'éviter une autre dissolution, les sociétaires ont nommé une délégation chargée d'aller porter à M. le maire de Cahors, grand patron de l'Orphéon, l'expression de leurs bonnes dispositions et du beau zèle dont ils sont animés présentement, mais qui, nous l'espérons, ne se démentira pas une bonne fois.

Cette délégation, qui se réunira incessamment, trouvera certainement chez M. le Maire le plus aimable accueil.

Les petites difficultés préliminaires seront levées d'ici à la fin de l'année et les répétitions recommenceront, à ce qu'on assure, dans les premiers jours de 1890.

Allons, tant mieux ! MENDAX.

Les caisses d'épargne postales

La législation en vigueur sur la Caisse d'épargne postale prescrit l'envoi au ministre compétent de toute demande de remboursement.

Le ministre du commerce, considérant qu'en raison de l'obligation imposée aux déposants d'adresser à l'administration centrale de la caisse nationale d'épargne, à Paris, leurs demandes de retrait de fonds, les remboursements effectués

électorales, une circulaire où nous lisons :

« Vous ne perdrez pas de vue, monsieur le préfet, que, aux termes de la loi du 4 mars 1889, portant modification de la législation des faillites (articles 21 et 25), les débiteurs admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, tout en étant inéligibles, peuvent cependant exercer leurs droits d'électeur.

» De même, les anciens faillis concordataires ou excusables et ceux dont le concordat aura été homologué ou l'excusabilité reconnue, après la promulgation de la loi précitée, mais dont la faillite aura été antérieurement prononcée, pourront être déclarés électeurs par un jugement rendu dans les formes et les délais déterminés.

» En vertu d'une disposition spéciale, les intéressés avaient été admis à réclamer, pour l'année écoulée, leur inscription sur la liste jusqu'au 31 mars 1889.

» Cette disposition transitoire n'a plus de raison d'être appliquée désormais, et toutes les réclamations tendant à être maintenu ou inscrit sur la liste électorale devront être produites dans les délais ordinaires.

BAGNAC

M. Sévrat, percepteur à St-Etienne-de-Ludgarès (Ardèche), est nommé percepteur à Bagnac, en remplacement de M. Magimel qui reçoit une autre destination.

MONTCUQ

Un accident grave est venu jeter l'émoi dans notre localité. Le sieur Boissières, dit *Second*, l'un des entrepreneurs de la nouvelle église paroissiale de Saint-Privat-de-Montcuq, était monté sur un échafaudage placé à sept ou huit mètres du sol lorsque, par suite d'un faux mouvement, il a été précipité dans le vide.

Dans sa chute, il s'est fracturé le crâne. M. le docteur Fabre a immédiatement donné des soins au malheureux ; mais on craint qu'en outre des blessures qu'il a reçues à la tête, le sieur Boissières n'ait encore quelque lésion interne.

FIGEAC

La police de Figeac a arrêté, sous l'inculpation de colportage et de vente d'allumettes de contrebande, la nommée P... Cette inculpée a été mise à la disposition de M. le procureur de la République.

Enterré vivant

Un triste événement vient de se produire dans le canton de Laissac, (Aveyron) dont la population est vivement émue.

Un vieillard du nom d'Alary, après avoir été frappé de paralysie, tomba en léthargie. Il présentait toutes les apparences de la mort et fut enterré vingt-quatre heures plus tard.

Le lendemain un fossoyeur entendit un bruit venant de la tombe d'Alary. Pris d'épouvante, il s'enfuit et tomba sans connaissance en arrivant à son domicile. Revenu à lui, il raconta la cause de sa terreur.

Plusieurs personnes coururent au cimetière et ouvrirent la bière d'Alary, dont ils trouvèrent le corps encore chaud, mais inanimé. Il venait de rendre le dernier soupir, réellement, cette fois succombant à l'asphyxie.

la guérite, le souleva du sol, et avec une force décapée par la circonstance, le lança par-dessus le parapet.

Après cette exécution rapide, l'ex-sergent de la Ferté respira bruyamment :

— C'est toujours un de moins, fit-il.

Puis, avec anxiété :

— Oui, mais pourvu qu'il ne leur soit pas tombé sur la tête, aux autres !

Les autres, c'étaient Joël et ses compagnons qui attendaient en bas dans le fossé.

Puis encore, avec un geste d'insouciance philosophique :

— D'abord, il n'y avait que ce moyen... Ensuite, c'est une façon de les prévenir que je suis là.

Il écouta un instant :

— Voilà minuit qui carillonne à toutes les paroisses de la ville... C'est le moment... Ecoulons mon ventre !

Il déboutonna lestement son gilet et sa veste, et se mit à dévider hors d'un créneau ouvert derrière la guérite cet abdomen factice, qui était une longue corde fine enroulée autour de son corps.

Cette corde, alourdie par un crochet fixé à l'une de ses extrémités, descendit lentement dans le vide. Maître Bonlarron en avait conservé l'autre extrémité dans les mains. Quelques minutes s'écoulèrent. Ensuite, l'ancien tavernier murmura :

(A suivre).

AGRICULTURE

Le Vignoble

de l'Orpholiat d'Arais, près Cahors (Lot).

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE
Par le directeur de l'Établissement.

II

PLANTATION DE NOS VIGNES A LA CHARRUE
(Suite)

De tout temps, dans le Lot, comme dans beaucoup d'autres endroits, la vigne s'est plantée en boutures et à la barra de fer.

Notre vigne française, avant ses nombreuses maladies, s'accommodait assez de cette façon primitive. Elle était longue à se mettre à fruit, surtout sur nos coteaux; mais, comme ordinairement, on avait d'autres plantations qui donnaient d'excellents produits, on attendait patiemment ses premiers raisins, étant sûr qu'elle les donnerait.

Aujourd'hui, la question est bien changée: à peine la vigne française est-elle en force de produire, que déjà elle se meurt et reste sans espoir; il importe donc de la mettre en mesure de nous donner le raisin le plus tôt possible.

Le plant américain lui-même, plus délicat et plus difficile de reprise que nos anciennes espèces, ne sembla pas, tout d'abord, se bien trouver de la plantation à la barre; il lui faut une terre mieux préparée, du fumier et des soins particuliers. De là donc la nécessité de mettre de côté l'ancien système de plantation.

Dès notre début, pour nos premières expériences, nous avons fait des trous et employé le fumier; le résultat obtenu nous a donné pleine et entière satisfaction. Mais, que de travail pour faire ces trous dans nos pierres! Que de monceaux de déblais à transporter! On se serait effrayé à moins.

En 1887, date du commencement de notre grande reconstitution de vigne, nous avions dix à douze mille pieds de racinés français ou américains à mettre en place; ce n'était pas une bagatelle.

Nous nous mîmes à faire des trous absolument comme les années précédentes, de quarante centimètres au carré sur autant de profondeur.

Dès le soir du premier jour, après avoir fait notre calcul, nous comprîmes que, dans ces conditions, nous ne pourrions en venir à bout. Ce fut alors que nous eûmes l'idée d'innover notre système de plantation à la charrue.

Le lendemain matin, nous nous empressâmes de faire combler les trous faits de la veille, et nous chargeâmes notre maître-laboureur de nous tracer, de deux mètres en deux mètres, de bonnes raies de charrue en passant deux fois dans le même endroit.

Tous les quinze rangs, il laissait un chemin de trois mètres pour faciliter la circulation des charrettes à travers le vignoble.

Je dois dire que la terre avait été préalablement bien défoncée avec la grosse charrue; il était très facile de faire des raies de vingt à vingt-cinq centimètres de profondeur. Au bout d'une journée, nous avions toute une étendue de tracée.

Le jour suivant, avec une partie de la colonie, nous revenions au chantier.

Les enfants, armés chacun d'un outil, sont placés en ligne au commencement de la première raie. Au signal donné, tous se mettent en mouvement.

Le premier, par un simple coup de pioche, marque l'emplacement de chaque plant à un mètre cinquante centimètres de distance. Les suivants nettoient cet emplacement, soulèvent quelques pierres et y mettent un peu de bonne terre bien friable. Le planteur arrive avec un raciné à la main; il le couche dans toute sa longueur à l'endroit préparé; étale les racines sur la bonne terre, en remet un peu par dessus et passe au suivant. Les autres enfants versent un corbillon de terre au-dessus des racines, ramènent la terre sur ce terreau, redressent l'extrémité du plant, l'alignent et ainsi pour chaque pied.

A voir ce petit monde à l'œuvre, c'est à se croire dans un de ces grands ateliers américains où chaque ouvrier fait sa pièce, chaque mouvement est un travail quelconque.

De cette façon, une douzaine d'enfants, de dix à quinze ans, un peu habitués au système, nous plantent de quinze cents à deux mille souches par jour et avec la précision du cordeau. N'est-ce pas là un succès qui tient presque du prodige?

Il y a cependant quelque chose encore de plus appréciable dans ce genre de plantation fait à l'instar du système Laborier: c'est qu'à la troisième feuille, sans soins extraordinaires, nous avons eu des souches exceptionnelles-

ment vigoureuses et une bonne demi-vent-dange.

Des Petit-Bouschet plantés ainsi et soumis au traitement du badigeon Laborier, nous ont donné une moyenne de trois kilos de beaux et bons raisins, et cela à leur troisième feuille. Des Herbemont du même âge nous ont donné un résultat analogue. Ce sont là des réussites qui dispensent de tout commentaire. Il est bien entendu que, dorénavant, toutes nos plantations, américaines ou françaises, seront faites d'après ce système de notre combinaison, pourvu toutefois que nous puissions tenir la charrue dans le terrain. Si le coteau est trop à pic, nous ferons des trous, mais nous ne planterons jamais à plus de vingt à vingt-cinq centimètres de profondeur.

Pour le couchage du plant dans la raie, nous ne ferons qu'une exception: celle des racinés greffés. Nous les planterons droit pour éviter l'affranchissement du greffon qui serait à craindre et même inévitable. Nous mettrons la soudure à peu près au niveau du sol, et si c'est une greffe au bouchon, nous laisserons le bouchon jusqu'au printemps; alors la nouvelle souche sera légèrement buttée et fixée à un échelas.

(A suivre)

Bibliographie

LIVRES D'ÉTRENNES

de la librairie HETZEL, 18, rue Jacob Paris.

ROMANS D'AVENTURES

ANDRÉ LAURIE

De New-York à Brest en 7 heures

Un volume in-8° illustré par Riou. — Broché, 7 fr. — Cartonné, 10 fr. — Relié, 11 fr.

La série des *Romans d'Aventures* s'enrichit d'un livre qui sera certainement lu tout d'une haleine, tellement le récit est vif, rapide, nous dirions même emporté. L'auteur des *Exilés de la Terre* se retrouve là, avec toute sa prescience scientifique, jointe à une puissance dramatique exceptionnelle. Impossible de montrer, avec plus de vraisemblance, ce qui pourrait se produire, avec de certaines données, et d'en tirer des déductions plus palpitantes.

C'est le roman d'aventures poussé jusqu'à son extrême expression, à travers les péripéties les plus multipliées et une succession de surprises extraordinaires, même pour les lecteurs habitués à la merveilleuse imagination d'André Laurie. L'auteur de tant de récits attachants s'est surpassé, dans ce merveilleux roman que nous qualifierions volontiers de féerie scientifique, si la science ne nous avait appris à ne pas douter d'elle.

Riou a rivalisé d'exactitude et d'imagination avec l'auteur pour rendre les scènes étranges de ce livre.

ALEXANDRE DUMAS

Histoire d'un Casse-Noisette

Un volume in-8° illustré de 210 dessins de Bertall. — Broché, 4 fr. 50. — Cartonné, 6 fr.

Un livre de la sorte, et sous un pareil nom, se recommande de lui-même. De l'imprévu, de l'esprit, du comique du pathétique même, il y a de tout cela dans ce récit de l'incomparable maître conteur, où les scènes, variées à l'infini, sont si agréablement et spirituellement commentées à chaque page par les illustrations de Bertall. C'est une bonne fortune de pouvoir lire cette œuvre sous une forme aussi brillante, et d'avoir ainsi, dans une très jolie édition, l'inimitable fantaisie due à la plume féconde et si variée du plus puissant écrivain de ce siècle.

J. LER MONT

L'Ainée

D'après Suzan Coolidge. — Un volume in-8° illustré par J. Geoffroy. — Broché, 4 fr. 50. — Cartonné, 6 francs.

Encore une de ces adaptations charmantes, où excellait le regretté P. J. Stahl, et qu'il faut ranger parmi les chefs-d'œuvre du genre que comprend la *Bibliothèque d'Éducation et de Récréation*. On y reconnaît vite la main d'un des meilleurs élèves du maître. Dans ce récit, habilement mis au point pour le lecteur français, les enfants agissent avec toute l'importance, sinon la passion, d'hommes faits. Il serait trop long d'énumérer les œuvres de même sorte qui tiennent une si large place dans la Collection Hetzel. Tout ce que nous voulons dire, pour le moment, c'est que voilà une perle de plus dans le riche écrin des adaptations littéraires à l'usage de la jeunesse, dont P. J. Stahl eut l'initiative. L'illustration est de J. Geoffroy, c'est tout dire.

Peu de médicaments pectoraux pourraient fournir en leur faveur des attestations aussi imposantes par leur nombre autant que par la valeur des *médecins illustres*, qui les ont données, que la *Pâte Regnaud*, et lorsqu'on peut citer entre autres, MM. Récamier, médecin de l'Hôtel-Dieu; Bouillon-Lagrange, directeur de l'École de pharmacie; Parisel, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; de Guise, chirurgien en chef de l'hospice de Charenton; D^r Doin, médecin de la société de prévoyance, etc. etc., on ne saurait être plus exigeant.

ÉTUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-deux janvier prochain.

Suivant procès-verbal de M^e Gros, huissier à Castelnaud-Montrater, en date du cinq octobre dernier, dénoncé le huit du même mois d'octobre et transmis ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatorze octobre de la même année, volume cent-trente-deux, numéros neuf et dix.

Il a été procédé :

A la requête de M^e Adrien Sabatié, docteur en médecine, demeurant et domicilié à Saint-Pierre Miquelon, (Amérique du Nord).

Lequel a constitué aux fins des présentes, M^e Georges Delbreil avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Delpont, cultivateur, et la dame Anne Valmarry, sans profession, mariés, demeurant et domiciliés ensemble au lieu de Bamarel Commune de Flaungnac, pris conjointement et le mari pris en outre pour autoriser son épouse.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis

ET A VENDRE

1^o Une terre sise aux Poquets Commune de Flaungnac, formant le numéro 308 section F de la matrice cadastrale de Flaungnac, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares, cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-quinze centimes.

2^o Une pâture sise sous Bamarel, formant le numéro 119 section F du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de sept ares, trente centiares, première classe, d'un revenu de quarante-quatre centimes;

3^o Un pré sise au même lieu, formant le numéro 118 section F, du dit plan cadastral, d'une contenance approximative de dix-huit ares, dix centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq francs soixante-un centimes;

4^o Une vigne sise au même lieu formant partie du numéro 115 section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt-un ares, trente centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de deux francs vingt-quatre centimes;

5^o Une friche sise au même lieu, formant le numéro 120, section F de ladite matrice cadastrale, d'une contenance de sept ares, soixante centiares, deuxième classe d'un revenu de neuf centimes;

6^o Une terre sise au même lieu, formant partie du numéro 113 section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance approximative de trois hectares, seize ares, trois centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de soixante-six francs, quatre-vingt-treize centimes;

7^o Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 114 section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de seize ares, troisième classe, d'un revenu de deux francs, quarante centimes;

8^o Une vigne sise au même lieu, formant partie du numéro 115, section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt-huit ares, quatre-vingts centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de trois francs deux centimes;

9^o Une terre sise à Bamarel, formant le numéro 149, section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de soixante-onze ares, quatre-vingt-dix centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de douze francs 46 centimes;

10^o Une terre sise sous Bamarel, formant partie du numéro 116 section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de trois ares, quatre-vingt-huit centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc cinq centimes;

11^o Une terre sise aux Poquets, formant partie du numéro 309, section F de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de vingt-trois ares, trente-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de trois francs, cinquante quatre centimes;

12^o Une vigne sise au lieu appelé le Fabal

formant partie du numéro 958 section B de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de dix ares deuxième troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc vingt-deux centimes;

13^o Une pâture sise au même lieu, formant partie du numéro 959, section B de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de neuf ares, deuxième classe, d'un revenu de onze centimes;

14^o Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 966, section B de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de un are, quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu de deux centimes;

15^o Une pâture sise au même lieu, formant partie du numéro 969, section B de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de trente-deux ares, troisième classe, d'un revenu de dix-neuf centimes;

16^o Une terre sise au même lieu, formant partie du numéro 965 section B, de la dite matrice cadastrale, d'une contenance de quatre-vingt-huit ares, soixante-dix centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de six francs neuf centimes;

17^o Une maison sise sous Bamarel, nouvellement construite, non classée, ni portée à la matrice cadastrale, composée de deux pièces au rez-de-chaussée avec cave ou étable dessous, ayant son entrée au midi, et trois petites fenêtres au même aspect, ainsi que la porte de l'étable, il existe aussi une porte au premier où se trouvent également deux pièces avec galetas dessus, elle est couverte en toiles canal à deux tombants d'eau et construite en pierres.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés sur le territoire de la Commune de Flaungnac, canton de Castelnaud-Montrater, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le quatre-décembre courant, et l'adjudication des dits biens a été continuée au vingt-deux janvier prochain.

En conséquence, l'adjudication des dits biens saisis, aura lieu le VINGT-DEUX JANVIER PROCHAIN, à l'heure de MIDI à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit :

Le premier des articles un, deux, trois, quatre, cinq, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du présent Placard, sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.

Le deuxième, des articles six, sept, huit, neuf et dix du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.

En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,
Cahors le dix-huit-décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,
G. DELBEEIL

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

BOURSE. — Cours du 18 décembre 1889.

3 0/0.....	87 55
3 0/0 amortissable (nouveau).....	92 90
4 1/2 0/0 1883.....	105 57
Actions Orléans.....	4,368 75
Actions Lyon.....	4,351 00
Action Panama.....	69 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	426 50
Obligations Lombardes.....	316 00
Obligations Saragosse.....	375 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 00

BULLETIN FINANCIER

du 18 décembre 1889.

Nous voici tout à fait retombés dans le marasme, et c'est à peine si on peut enregistrer 05 centimes de variation depuis l'ouverture de la séance.

Les demandes du comptant sont un peu moins actives, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous relevions dans les cours une certaine nuance de faiblesse.

Le 3 0/0 est à 87.50, le 4 1/2 à 105.50. Les valeurs de crédit sont calmes et enregistrent à proprement parler que des cours nominaux. Le foncier est à 1345, la Banque de Paris à 802.50 Le crédit Lyonnais à 690.25. La société générale à 457.50, et la Banque d'Escompte à 523.

Les fonds étrangers sont bien tenus, l'Italien est à 95.70. L'exposé financier du ministre des finances a été assez froidement accueilli. On l'a trouvé plus optimiste que la situation ne le comporte. L'unifiée d'Égypte est à 471.25. Le Turc à 17.90. Le Suez est en bonne tenue à 2,330.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac
SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS
ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

HONORÉ Photographie

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

1890 CALENDRIER DU LOT
Prévisions du temps d'après Nostradamus.
Donne très exactement les foires.
La Grande Chartreuse de Cahors en 1580.
EN VENTE : Chez tous les Libraires A CAHORS
Prix : 50 centimes.

Le MONITEUR de la MODE
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Constater le succès toujours croissant du Moniteur de la Mode est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la supériorité de cette publication placée, sans conteste aujourd'hui, à la tête des journaux du même genre.

Modes, travaux de dames, ameublement, littérature, leçons de choses, conseils d'hygiène, recettes culinaires, rien n'y manque, et la mère de famille, la maîtresse de maison, l'ont toutes adoptées comme le guide le plus sûr et le plus complet, qui soit à leur service.

Son prix, des plus modiques, le met à la portée de toutes les bourses :

ÉDITION SIMPLE (sans grav. color.) Trois mois. 4 fr. Six mois. 7 50 Un an. 14 »
ÉDITION N° 1 (avec grav. color.) Trois mois. 8 fr. Six mois. 14 » Un an. 26 »

(ÉTRANGER, LE PORT EN SUS).
On s'abonne en envoyant, 3, rue du Quatre-Septembre, un mandat-poste ou des timbres-poste, au nom de M. Abel GOUBAUD, Directeur du Journal.

Le Moniteur de la Mode, livre à ses abonnés, moyennant la somme minimale de CINQUANTE CENTIMES pièce, tous les patrons dont elles peuvent avoir besoin.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Cahors to Libos and Libos to Cahors, including omnibus and poste services.

Table of train schedules for Cahors to Montauban and Montauban to Cahors, including omnibus and poste services.

Table of train schedules for Cahors to Capdenac and Capdenac to Cahors, including omnibus and poste services.

Vignes américaines
Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits.
ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE
S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :
M. Victor COMBES
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.
A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Historie, commerce, industrie, agriculture, colonies de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ne reviendra qu'à 48 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES
15 centimes la livraison
Le 1er liv. à 15 c. contenant le grand carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir le 1er liv.

6 MILLIONS
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue La Fayette, PARIS

PÉPINIÈRE
de Vignes Américaines et Franco-Américaines
Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)
ENTRÉE LIBRE TOUS LES JOURS
En cas d'absence de l'employé, prière de s'adresser à M. ALAZARD LOUIS, 12, rue du Four Ste-Barbe.
LE CATALOGUE ET PRIX-COURANT SERA ADRESSÉ FRANCO SUR DEMANDE

DU PIN
LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition Universelle de Paris (1878)
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs à Paris de la PÉRIQUEUX
Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS
ANDABRE, 0 fr. 80. - BALARUC, 1 fr. 25. - BONDONNEAU, 1 fr. 00. - BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. - BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. - BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. - BUSSANG, 0 fr. 90. - CHATEAUFORT, 0 fr. 40. - CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. - CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. - CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - GAZOSTS, 1 fr. 20. - HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. - MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. - OREZZA, 1 fr. 25. - POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. - REINE DU FER, 0 fr. 80. - ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. - SIERCK, 1 fr. 10. - VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^o grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.
Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées;
une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

chez tous les LIBRAIRES
DEMANDEZ
La petite Carte de poche
DU LOT
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION
CAHORS 1881
B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

H. LAMIRAULT & C^o
Éditeurs
PARIS
64, Rue de Rennes, 61
LA
GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle
SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hertzog, Dersanbourg, professeur à l'École des langues orientales; E. Gamble Dreyfus, député de la Seine; G. Gény, professeur à l'École des langues orientales; membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, député; H. Maron, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minard, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Waller, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE
Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° comportant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.
Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs